



## **PROJET ÉOLIEN DE TOTAL ENERGIES DANS LE BOIS DES LENS, À MOULÉZAN ENQUÊTE PUBLIQUE**

**du mardi 26 septembre 2023 à 9 H 00, au vendredi 27 octobre 2023 à 12 H**

Madame, Monsieur,

Depuis 15 ans, notre association s'est fixé pour objectif la préservation du Bois des Lens. Nous nous opposons fermement à la création du parc éolien sur la commune de Moulézan, soumis à enquête publique, en raison de son impact destructeur sur cet espace naturel aujourd'hui préservé.

De par la taille des éoliennes (150 m), les travaux prévus (terrassements, création et élargissement de pistes), l'ampleur des défrichements et débroussailllements programmés (près de 140 ha!) le bois des Lens sera profondément et définitivement altéré. Voici les arguments écrits que nous présenterons sur les registres d'enquête publique :

- **Aggravation du risques d'incendie dans cette forêt méditerranéenne classée très sensible aux incendies.** Le massif ne pourra plus être défendu efficacement par les moyens aériens.
- **Atteinte au paysage de ce massif emblématique des paysages gardois (SCoT Sud Gard).**
- **Perte de la biodiversité et destruction de nombreuses espèces protégées (+ de 80 !) et de leurs milieux de vie.**
- **Atteinte quantitative et qualitative à la nappe phréatique : risques de ruissellement et de pollution.**
- **Saccage de zones humides.**
- **Rupture du corridor écologique essentiel à certaines espèces oiseaux, chauves-souris, gibiers**
- **Perte d'un poumon vert naturel et d'un puits de carbone** (stockage de CO<sub>2</sub>).
- **Dévalorisation de sites archéologiques de renommée mondiale** (carrières antiques en lien avec la Maison Carrée, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO).
- **Mépris de la jurisprudence** (jugement du Conseil d'État du 23 décembre 2015).
- **Etc. Plus d'arguments sur le site internet du Collectif : <https://bois-des-lens.fr/>**

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons instamment, **riverains ou utilisateurs de cet espace naturel, amoureux de la Nature, de chasse ou de promenade** à vous déplacer pour l'enquête les jours et heures indiquées ci-dessous afin de signifier à Madame le commissaire enquêtrice votre **OPPOSITION ARGUMENTÉE** à cette industrialisation dévastatrice.

**Seule une PARTICIPATION MASSIVE sera susceptible d'infléchir la décision de Monsieur le Préfet.**

### **Lieu - Dates - Horaires**

Madame Jeanine RIOU a été nommée commissaire enquêteur, elle recevra personnellement les observations du public en mairie de Moulézan les :

**Mardi 26 septembre, Mercredi 11 octobre, Jeudi 19 octobre et Vendredi 27 octobre de 9 h à 12 h**

### **Le dossier sera consultable :**

- en Mairie de Moulézan : **Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30, sauf le Mercredi de 8h à 12h.**
- Sur les plateformes électroniques prévues à cet effet :

**Le public pourra faire part de ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :**

- **sur le registre en Mairie de Moulézan** (Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30, sauf le Mercredi de 8h00 à 12h00),
- **sur le registre dématérialisé** : <https://www.democratie-active.fr/projet-eolien-moulezan/>
- **par mail** à l'adresse électronique suivante : [ep-projet-eolien-moulezan@democratie-active.fr](mailto:ep-projet-eolien-moulezan@democratie-active.fr)

**POURQUOI S'OPPOSER AU PROJET EOLIEN DE TotalEnergie à MOULÉZAN**

**ET PARTICIPER à l'ENQUÊTE PUBLIQUE:**

Ce projet a été relancé en 2017 sans concertation avec les élus des communes voisines, ni consultation des habitants, ni tenir compte de l'opposition qui s'était manifestée auparavant et avait conduit à l'abandon des précédents projets.

Un parc éolien est une installation industrielle. Il faudrait pour justifier son implantation dans un site naturel faire la preuve d'une **vraie utilité publique majeure**. Qui peut prétendre que ces cinq éoliennes sont totalement indispensables à la production d'électricité dans notre pays ?

Vous êtes bien sûr libres de développer votre propre argumentaire, mais ce projet présente des caractéristiques spécifiques et, en raison des évolutions de la société seuls certains types d'arguments sont à même d'influencer les décideurs :

- implanté en forêt, **le projet va menacer la sécurité publique** en raison de l'aggravation du risque incendie. L'action des avions sera obligatoirement limitée sur la zone du parc, et peut-on affirmer que les mesures compensatoires prévues seront efficaces ? Par contre elles affecteront fortement le milieu, et demanderont un entretien permanent. Beaucoup d'entre nous ont vu le feu de 1990. N'hésitons pas à l'évoquer. Et soulignons que **nous avons le droit de jouir d'une protection aérienne efficace, comme tous les habitants du département.**

- de plus en plus d'entre nous sont **dépendants pour l'eau potable des réserves situées sous le bois**. Le projet va introduire une menace nouvelle de pollution et, par la réduction du couvert végétal, diminuer la capacité d'infiltration dans le sous-sol. Qui peut dire que la sécheresse que nous vivons ne va pas durer ? Il nous faut absolument exprimer notre inquiétude et notre volonté de conserver la capacité de ce massif boisé à renouveler les nappes phréatiques.

- ce bois abrite une faune et une flore riches et variées,. Ce projet aura **un impact lourd sur cette biodiversité**. Les promoteurs demandent des dérogations pour la destruction de **80 espèces protégées de chauves-souris et d'oiseaux**. Les espèces chassables également seront concernées par les changements du milieu. On peut prévoir que les mesures de compensation proposées n'auront guère d'effet. Bien rappeler que les instances environnementales officielles (MRaE et CNPN) critiquent sévèrement le projet. (voir notre site pour les détails)

Il faut souligner notre attachement à ce site naturel, aux activités que nous y avons, et notre refus qu'il soit dégradé sans que la nécessité ait été démontrée.